



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 928 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec et du Canada.

Il n'y a pas de faits invoqués.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons le traitement plus humain pour tous les animaux.

Nous demandons :

- une législation pour rendre les chambres à gaz illégales partout au Québec et à travers le Canada;
- une législation pour la méthode d'euthanasie par injection pour tous les animaux en priorisant une drogue anesthésiante avant l'injection fatale de phénobarbital. Cette mesure devrait être obligatoire pour tous les refuges, fourrières et les vétérinaires, afin d'éviter l'usage de l'injection intracardiaque à froid.

Nous, pétitionnaires, demandons aux gouvernements provincial et fédéral d'adopter une législation sur ces amendements afin que s'améliore réellement la situation des animaux partout au Québec et à travers le Canada.

Marie Talamy
Marie Malavoy, Taillon

16 7 octobre 2010
Date